

PVM
Société par Actions Simplifiée
au capital de 2.000 euros
Siège social : Domaine St Savournin
13680 LANCON DE PROVENCE

R.C.S. SALON DE PROVENCE B 897 724 191
CHRONO 2021 B 00744

***PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L' ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 18 OCTOBRE 2023***

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit octobre à onze heures, Monsieur Pierre-Vincent MEIFFREN en qualité de Président et d'actionnaire unique de la société « PVM » a tenu l'assemblée générale extraordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Capitaux propres à nouveaux supérieurs à la moitié du capital social,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

L'actionnaire unique a pris les décisions ou fait les constatations suivantes :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, constate que les capitaux propres, dont l'assemblée du 3 octobre 2022 avait constaté qu'ils étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social, sont à nouveau supérieurs à la moitié du capital social, depuis l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 5 mai 2023.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou réglementaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Pierre-Vincent MEIFFREN

